Zoom sur...

(plus d'infos auprès des animateurs)



Chaque semaine, des moments dédiés aux jeux de société!

C'est gratuit!

Infos et programmation à suivre sur notre page Facebook :

facebook animjeunesse.paysrhenan







INFOS & INSCRIPTIONS:

www.cc-paysrhenan.fr

Contact

ANIMATION JEUNESSE DU PAYS RHÉNAN

4, rue de l'étang - 67480 ROESCHWOOG animation.paysrhenan3@fdmjc-alsace.fr

animjeunesse.paysrhenan

Mélanie: 06 85 73 44 00 Florent: 06 17 24 37 41

Guillaume: 07 57 40 86 84

anim_paysrhenan









4, rue de l'étang - 67480 ROESCHWOOG animation.paysrhenan3@fdmjc-alsace.fr

Guillaume: 07 57 40 86 84 - Mélanie: 06 85 73 44 00

Florent: 06 17 24 37 41







CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet

Tourne ta série!

Laser Quest

Deviens co-réalisateur avec d'autres jeunes de LA série de l'été! Ecriture du scénario, tournage, montage... Et ACTION!

Beaucoup mieux que de regarder Netflix tout seul, partage tes idées et passe derrière la caméra.



Transport proposé:

• Drusenheim (Mairie): 13h15

Gambsheim (École): 13h

13h30-17h tous les jours

Strike!

Locaux de l'AJ à Roeschwoog

20€

10€

Mardi 9 juillet

Bowlingcenter

Deux parties pour faire un maximum de

Transport proposé :

• Gambsheim (École): 13h50

• Drusenheim (Mairie): 14h • Roeschwoog (Mairie): 14h15

15h-18h

Baden-Baden (All.)

Jeudi 11 iuillet

SENSAS: parcours sensoriel

Le parcours SENSAS, c'est LE nouveau concept basé exclusivement sur les 5 sens ! Des Défis, des Enigmes et des challenges à la manière d'un Fort Boyard, viens suivre ce parcours dans le noir !!

Transport proposé:

• Roeschwoog (Mairie): 13h45

• Drusenheim (Mairie): 14h

• Gambsheim (École): 14h10

14h30-18h

Strasbourg 24€ Est-ce que tu choisiras le côté obscur ou la force sera avec toi? L'Animation Jeunesse t'emmène au Laser Quest de Vendenheim.

Transport proposé:

Mercredi 17 juillet

· Roeschwoog (Mairie): 19h15

• Drusenheim (Mairie): 19h30

• Gambsheim (École) : 19h45

19h30-22h

Vendenheim

12€

Mercredi 24 juillet

Piscine Badepark



En cas de mauvais temps le groupe ira à Nautiland.

Transport en car. Départs :

• Gambsheim (École) : 8h45

• Drusenheim (Mairie): 9h05

• Roeschwoog (Staedly): 9h25

Retour entre 17h et 17h30 aux mêmes endroits.

9h-17h30

Wörth (All.)

10€

Mercredi 31 iuillet

Parc Tépacap

Des jeux insolites et de l'accrobranche.

En bref une journée remplie de sensations !



Transport en car. Départs :

• Gambsheim (École): 8h45

• Drusenheim (Mairie): 9h05 • Roeschwoog (Staedly): 9h25

Retour entre 17h et 17h30 aux mêmes endroits.

9h-17h30

Bitche (57)

25€

Mercredi 7 août

Loup-Garou & Barbecue

Le Loup-Garou est de retour pour la pleine lune de début août...Frissons et grillades garantis! Repas compris.

Transport proposé:

· Roeschwoog (Mairie): 17h50

• Drusenheim (Mairie): 18h05

18h30-21h30

Plan d'eau de Gambsheim

5€

Jeudi 8 août

Géocachina «Les hérons»

Chercheurs et chercheuses, venez déjouer les caches du parcours des Hérons à La Wantzenau. Pensez à vous habiller en fonction du temps.



Transport proposé:

Roeschwoog (Mairie): 13h20

• Drusenheim (Mairie): 13h30

• Gambsheim (École) : 13h45

14h-17h30

La Wantzenau

2€

Lundi 12 août

Randonnée urbaine nocturne

Itinéraire à la découverte du Street Art, et des œuvres «Lux», illuminations de la Cathédrale et autres bâtiments dans Strasbourg.

Transport proposé :

• Roeschwoog (Mairie): 20h

• Drusenheim (Mairie): 20h15

• Gambsheim (École) : 20h30

21h-00h

Strasbourg

2€

Zoom

LE PASS' JEUNESSE

un centre aéré pour les ados et pré-ados

du 15/07 au 02/08 à ROESCHWOOG (plan d'eau)

du 05/08 au 23/08 à GAMBSHEIM (plan d'eau)

6 semaines d'activités. toute la journée!

Du fun, des jeux, du bricolage, de la baignade, du sport, de la détente, du Paddle, du canoë-kayak, du camping et surtout : des jeunes qui s'impliquent dans l'organisation de la semaine avec l'équipe d'animation!

> Inscription à la semaine, obligatoirement au moins 15 jours avant le début de la semaine concernée.

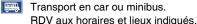
Tarif: de 30€ à 90€ (selon QF) par semaine

Plus d'infos et inscriptions sur le tract dédié.



À PRÉVOIR

- Affaires de sport, chaussures adaptées, eau.
- Repas tiré du sac.
- Carte d'identité du jeune + Copie CI du parent + Autorisation de sortie de territoire.
- Goûter pris en charge par l'AJ.
- Affaires de baignade + attestation de natation





INSCRIPTIONS Les RDVs de l'été 2019

Inscription à déposer ou à envoyer, accompagnée du règlement (chèques/espèces) :

- ⇒ À Roeschwoog à l'Animation Jeunesse FDMJC d'Alsace, 4 rue de l'étang
- ⇒ À Drusenheim à la Communauté de Communes du Pays Rhénan 32 rue du Gal De Gaulle.

Nom (du jeune): Prénom :				né(e) le :					
Tél :		Email :							
Tél : Email :									
_									
Ramassage : Si vous rencontrez des difficultés pour le transport vers un des sites de départ des ramassages, veuillez									
nous contacter. Nous essayerons alors de trouver une solution de covoiturage, ou proposerons un									
ramas	sage.								
Impor	ant : ei voue âtee	disposé à proposer un covoiturage, mer	ci de nous l	la cianalar					
		voiturage: Oui, nombre de places d				on			
_ 100									
					Ramassag				
		I=		Roes.	Drus.	Gamb.			
	08-12/07	Tourne ta série!	20€						
	09/07	Bowlingcenter	10€						
	11/07	SENSAS : parcours sensoriel	24€						
	17/07	Laser Quest	12€						
	24/07	Piscine Badepark	10€						
	31/07	Parc Tépacap	25€						
]	07/08	Loup-Garou + BBQ	5€						
	08/08	Géocaching « Les Hérons »	2€						
	12/08	Randonnée urbaine nocturne	2€						
□ Adhésion annuelle individuelle 2018/2019□ Je suis déjà adhérent									
		TOTAL							
CI-joi	nt le reglement	t de :€ liquide, chèques ANCV, ou chèque à lib	allar à l'ard	ro do la El		222			
negie	ments possibles .	ilquide, crieques ANCV, ou crieque a lib	ellel a l'Olu	ie ue ia i L	NVIJO U AIS	ace			
Je ce	rtifie aue mon e	nfant a ses vaccins à jour.							
		arentales (allergies, conduites à teni	r ou autre	s informa	tions) :				
Fait l	2	, à							
anti	<i>,</i>	, a							
Certif	Certifié exact Signature des parents :								

AUTORISATION PARENTALE

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association, et organismes financeurs bas-rhinois (CAF, Conseil Départemental, etc...). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la structure (périscolaire ou animation jeunesse) dont vous dépendez.

dopondo2.		
- INFORM	ATIONS À COMPLE	TER OBLIGATOIREMENT -
Le responsable	☐ Père ☐ Mère ☐	Tuteur
NOM, Prénom du	responsable:	
Adresse :		
Code postal :		Ville
Tél. (domicile)		Tél. (portable)
Email:		
[_] Régime général o		[_] Régime spécial : [_] MSA, précisez n°:
N° d'allocataire CAF	(7 chiffres) :	[_] Conseil de l'Europe
Merci de préciser	·:	
Employeur du	parent 1 (ou tuteur) :	
Employeur du	parent 2 :	
		itions qu'il jugerait utiles en cas d'accident ou de venu dans les plus brefs délais.
	onsabilité et j'autorise mon e	our prendre en charge mon enfant, je décharge enfant à rentrer seul à son domicile après qu'il ai
pourront être utilisés pou	r des publications de la FDN	ans le cadre de ces activités. Ces films/photos //JC d'Alsace (documents de communication, site se je le signale par écrit à l'animateur

Fait le, à.....

Certifié exact

Signature des parents :



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS						
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :						
Prénom(s) : Né(e) le : L L L À (lieu de naissance) :						
Pays de naissance :						
1470 40 1141041100 1						
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION						
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :						
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux):						
Prénom(s) : Né(e) le : L L L L à (lieu de naissance) :						
Pays de naissance : Nationalité :						
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :						
Père						
Adresse :						
Code postal : Commune : Pays :						
Téléphone (recommandé) : / / / /						
Courriel (recommandé):						
3. DURÉE DE L'AUTORISATION						
La présente autorisation est valable jusqu'au :						
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.						
Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.						
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE						
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1):						
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :						
"Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.						
<u> </u>						
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) :						
Type de document (cocher la case) : 🔲 Carte nationale d'identité 🔲 Passeport 📮 Autre						
(Préciser:						
Délivré(e) le :						
Par (autorité de délivrance) :						
(i) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de						

nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité. RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST)

ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la

Ne pas oublier de joindre une copie de la carte d'identité en cours de validté de l'enfant ainsi que du responsable légal (titulaire de l'autorité parentale).